Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le 26 NOV. 2026
ID : 076-217602556-20261123-2026344DEC-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N° 2026/344/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,
- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec Maria la Fée – 52, rue de Normandie – 80220 Gamaches – Pour une animation de sculpture de ballons prévu le dimanche 6 décembre pour une après-midi sur le marché de noël 2026.

D E C I D E :

Article 1er : Un contrat de cession est signé avec Maria la Fée – 52, rue de Normandie – 80220 Gamaches – Pour une animation de sculpture de ballons prévu le dimanche 6 décembre pour une après-midi sur le marché de noël 2026.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 300,00 € TTC (Trois cents euros TTC). Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :
- Le catering de l'artiste
- Les droits d'auteurs

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-trois novembre deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Robin DEVOGELAERE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261123-2026344DEC-CC